



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEMPAUT DU 19 novembre 2021

Le DIX-NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN A VINGT HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LEMPAUT sous la présidence, de M. Jean-Eric MYRTHE, Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 15 |
| - présents | 14 |
| - votants | 15 |

Date de convocation du Conseil Municipal : 15-11-2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 15-11-2021

Assistaient à la réunion : Jean-Eric MYRTHE, Laurent CALS, Jacqueline CARILLO-VELGHE, Edith de FALGUEROLLES, Nathalie DESAUTEE, Joël FONTES, Hélène OBERLINGER, Daniel RENAUD, Denis BONNET, Armonie AMIEL, Sophie SALLIER, Pierre MAISON, Marie-Christine RIVIERES, Claire CHABANNES.

Absent excusé : Aucun

Procuration : Arielle SERIER a donné procuration à Jean-Eric MYRTHE.

Secrétaire de Séance : Joël FONTES est désigné par le conseil municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.



Projet Délibération N°2021-064
Objet : Convention outil DECLALOC'

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son programme de valorisation de la taxe de séjour, l'Office de Tourisme Intercommunal souhaite se doter de l'outil DéclaLoc' proposé à titre gracieux par la Société « Nouveaux Territoires » afin de dématérialiser le dépôt et le traitement des formulaires de déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

Ce service permet aux hébergeurs de se déclarer en ligne avec un service 24/7 sur Internet. Cette procédure permet notamment de diminuer les coûts de traitement.

Actuellement, les nouveaux hébergeurs sont tenus de déclarer à l'aide du formulaire Cerfa leur meublé classé ou non (Article L.324-1-1 du code du tourisme) et chambre d'hôtes (Article L.324-1-4 du code du tourisme) auprès de la commune qui fait office de guichet unique. Le document est ensuite transmis par la suite à l'Office de Tourisme.

Ce nouvel outil permettra aux 28 communes membres de la CCLRS de communiquer automatiquement et en temps réel avec le service gestionnaire de la taxe de séjour de l'Office de Tourisme Intercommunal. Celui-ci disposera d'un accès à la plateforme et bénéficiera d'un flux de données qui pourra être intégré dans sa base de données relative à la taxe de séjour.

Le déclarant disposera immédiatement du récépissé et accèdera à son espace personnel où seront stockées ses informations.

Sur proposition Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la mise en place du dispositif DéclaLoc' pour le dépôt et le traitement des Cerfa de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes
- **D'approuver** la convention tripartite de mise à disposition du service Déclaloc' entre l'Office de Tourisme Intercommunal, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et la Commune
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la conventions et tout document afférant à ce dossier.
- **De diffuser** l'information de ce nouveau dispositif auprès de la population.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres
CR 19-11-2021



Projet Délibération N°2021-065
Objet : Modification des statuts du SIEP du SANT pour intégration
de la Commune de Verdalle

Monsieur le Maire explique que :

Vu la délibération du 6 mai 2021 validant le principe d'intégration de la totalité du territoire de la Commune de Verdalle au bénéfice du SIAEP du SANT, à compter du 1^{er} janvier 2022, en attendant un bilan technique et financier de cette dernière,

Vu les résultats des bilans techniques et financiers relatifs au réseau AEP de la Commune de Verdalle,

Vu la délibération du 29 septembre 2021 du SIEP du SANT,

Monsieur le Maire propose d'approuver l'adoption des statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **APPROUVE et ADOPTE** les statuts modifiés du SIAEP du Sant annexé,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Projet Délibération N°2021-066
Objet : Convention CEGELEC entretien
des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention relative à l'entretien des installations d'éclairage public avec l'entreprise CEGELEC MAZAMET INFRASTRUCTURES domiciliée à AIGUEFONDE (81200), pour une durée de 10 mois jusqu'au 31 octobre 2022.

Les frais annuels de cette collaboration s'élèvent à 2400 €HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Monsieur le Maire à signer la convention pour l'entretien des installations d'éclairage public.
- D'ouvrir les crédits nécessaires et suffisants pour le budget 2022 à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Projet Délibération N°2021-067
Objet : Choix du bureau d'étude pour la sécurisation du village

Monsieur le Maire explique que dans le cadre le projet d'aménagement et de sécurisation du village, la désignation d'un bureau d'étude est proposée afin de réaliser une liaison douce reliant le bourg.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire présente l'offre :

- Du bureau d'étude VALORIS
- Du bureau d'étude PAPHYRUS

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant :

DECIDE :

- De désigner le bureau d'étude VALORIS pour un montant total de 23136 euros (19 536 euros pour la maîtrise d'œuvre des travaux et 3600 euros pour le relevé topographique.
- D'autoriser le Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.
- D'ouvrir les crédits nécessaires et suffisants pour le budget 2022 à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1
Dont procuration : 1
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Projet Délibération N°2021-068
Objet : DM BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose de transférer le montant de 2021,85 euros des dépenses imprévues de la section d'investissement du budget principal au compte 2152 installations voirie de la section d'investissement.

Ce montant transféré permettrait notamment d'investir dans l'achat des plaques suite à la numérotation des habitations réalisée en 2021 sur la commune.

Monsieur le Maire propose donc de prendre la décision modificative suivante sur le budget Principal 2021 :

| | Diminution des crédits | Augmentation des crédits |
|-------------------------------|--|---|
| SECTION INVESTISSEMENT | Compte 020 : Dépenses imprévues = - 2021,85€ | Compte 2152 : Installations voirie = + 2021,85€ |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER le Maire à modifier le budget Principal 2021 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

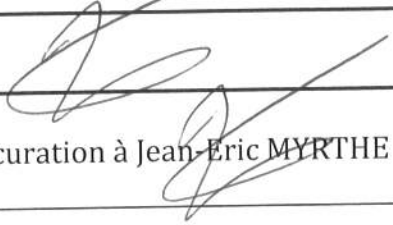
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres



POINTS DIVERS

- **Association APF** : Etude subvention en 2022.
- **Exposé de la société Amarenco** : Présentation du projet d'implantation des panneaux photovoltaïques sur le site du stade municipal.
- **Exposé de la société Samslar** : Projet photovoltaïque à Peyrelade Christophe CRESPIY.

Signatures des Elus présents :

| | |
|---------------------------|--|
| Jean-Eric MYRTHE |  |
| Arielle SERIER | A donné procuration à Jean-Eric MYRTHE |
| Laurent CALS | |
| Denis BONNET | |
| Claire CHABANNES | |
| de FLAGUEROLLES Edith | |
| Sophie SALLIER | |
| Daniel RENAUD | |
| Joël FONTES | |
| DESAUTEE Nathalie | |
| Armonie AMIEL | |
| Pierre MAISON | |
| Hélène OBERLINGER | |
| Marie-Christine RIVIERES | |
| Jacqueline CARILLO-VELGHE | |